

A CONSERVER - TRES IMPORTANT

**A LIRE ATTENTIVEMENT
CAP PETITE ENFANCE - CANDIDATS PONCTUELS
SESSION 2019**

Arrêté ministériel MENE0771406A du 22 novembre 2007

CONDITIONS DE PASSAGE DE L'ÉPREUVE EP2A « Accompagnement éducatif de l'enfant » :

- L'épreuve s'appuie sur un entretien conduit par le jury à partir d'un dossier professionnel établi au cours de **stage(s)** de 12 semaines à temps plein (soit 420h) dans **une ou plusieurs** structures accueillant des enfants de 0 à 6 ans voir document « **STRUCTURES D'ACCUEIL** » à télécharger sur le site www.ac-orleans-tours.fr ou de **l'expérience professionnelle** dans ces mêmes milieux auxquels s'ajoute le domicile privé d'exercice (assistants maternels).

Le dossier :

- S'appuie sur la description de deux activités.
- Ne doit pas excéder 15 pages auxquelles peuvent s'ajouter 10 pages d'annexes au maximum.
- Les annexes permettent d'illustrer le dossier :
 - documents,
 - schémas,
 - photos (S'il s'agit de photos d'enfants, vous veillerez à flouter les visages ou à joindre une autorisation parentale).
 - plans ...
- Doit être rédigé **dans le respect de la vie privée des personnes**.
- Doit être paginé sauf la page de garde et le sommaire.
- N'est pas obligatoirement informatisé mais dans ce cas doit être rédigé en police Arial 12 avec des marges de 2 cm.
- Peut être rédigé sur papier blanc ou de couleur claire pour ne pas nuire à la lecture par le jury.
- La présentation du dossier est à l'initiative du candidat (porte – vues, relié par bague ou spirale, agrafé...)

Vous devez joindre à votre dossier **uniquement** la ou les attestations **originale(s)** de stage ou d'expérience professionnelle précisant le lieu, la durée accomplie, les publics concernés, les activités effectuées visée(s) par le responsable de la structure ou l'employeur. **Ces attestations sont à télécharger sur le site www.ac-orleans-tours.fr (rubrique informations examens).**

Aucun duplicata ou aucune photocopie d'attestation ne sera accepté

Le dossier comporte :

- 1)
 - Une page de garde (intitulée *Dossier professionnel*) à télécharger sur le site www.ac-orleans-tours.fr (rubrique examen) et à renseigner.
 - les attestations de stage ou d'expérience professionnelle suivant votre situation.
 - une introduction (présentation du parcours professionnel).
 - la présentation d'un ou de deux milieu(x) professionnel(s) dans lesquels vous avez réalisé les activités présentées :
 - dénomination (nom), situation géographique,
 - statut (public, privé),
 - caractéristiques des enfants accueillis,
 - présentation des locaux,
 - pour les structures, les personnels et leurs fonction, votre place dans la répartition des tâches.

2)

- La description d'une activité contribuant à l'acquisition de l'autonomie à travers les actes de la vie quotidienne (vestimentaire, alimentation, hygiène) :
 - identification des besoins et des capacités du ou des enfants,
 - présentation et justification du choix de l'activité,
 - l'objectif et la durée,
 - la préparation (aménagement de l'espace, matériels utilisés),
 - le déroulement (les étapes de l'activité en précisant le rôle de l'adulte),
 - les tâches qui suivent l'activité (nettoyage, rangement, transmissions).

3)

- La description d'une activité contribuant au développement et à la socialisation de l'enfant (mise en oeuvre des activités de jeux et de loisirs) :
 - identification des besoins et des capacités du ou des enfants,
 - présentation et justification du choix de l'activité,
 - l'objectif et la durée,
 - la préparation (aménagement de l'espace, matériels utilisés),
 - le déroulement (les étapes de l'activité en précisant le rôle de l'adulte),
 - les tâches qui suivent l'activité (nettoyage, rangement, transmissions).
- Une conclusion : bilan de chaque activité (réaction des enfants, difficultés rencontrées, améliorations possibles)

Un exemplaire de votre dossier et la (ou les) attestation(s) originale(s) devront être adressés ensemble en recommandé pour le 26 avril 2019 au plus tard (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Rectorat d'Orléans-Tours
DEC 6 – bureau 214
21 rue St Etienne
45043 ORLEANS CEDEX 1

ATTENTION: vous devez conserver un exemplaire de votre dossier avec lequel vous vous présenterez le jour de l'épreuve.

IMPORTANT: en l'absence de dossier ou des documents administratifs attestant de la formation ou de l'activité professionnelle à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve EP2. La note de 0/20 est alors attribuée.

Aucune pièce ne sera réclamée et aucune dérogation ne sera accordée.